



# Développer une culture de prévention et améliorer les conditions de travail dans les TPE

## Objectifs des six fiches actions :

- Participer au développement de la culture de prévention des TPE
- Structurer un réseau d'acteurs relais en appui aux entreprises
- Renforcer la formation initiale en santé sécurité au travail

## Un bilan en quelques mots :

### Accompagner l'évaluation des risques dans les TPE par un travail partenarial

L'ensemble des partenaires impliqués dans cette démarche a confirmé l'intérêt de construire des actions de prévention dans une logique de métier afin de pouvoir mieux identifier les besoins et s'appuyer sur les acteurs relais telles que les organisations professionnelles. Il ressort des premiers travaux engagés par le groupe qu'il est très difficile de faire émerger les besoins des TPE et de réussir à mobiliser les branches professionnelles dans le domaine de la santé au travail. Il est aussi mis en évidence que ces entreprises ne connaissent pas ou trop peu le réseau de préventeurs sur lequel elles peuvent s'appuyer. Compte tenu de ces difficultés et de ces constats, il a été décidé de réorienter l'action en cherchant à faciliter l'accès à l'information des TPE à l'offre de service régionale, qu'il s'agisse de ressources documentaires, d'accompagnement individualisé, d'offres de formation, ou bien encore de conseils juridiques. Les partenaires se sont donc associés pour faire l'inventaire de cette offre en identifiant les acteurs les plus à même à répondre aux besoins spécifiés, classée par département, par Thème-risques et par typologie d'information. L'ensemble de l'offre est consigné dans **le portail [MaressourceRH](#)** (volet [Assurer la Santé sécurité / Acteurs de prévention](#))



Par ailleurs, dans le cadre du PRST, de nombreuses actions ont été menées aux profits de TPE pour un accompagnement ciblé par risque :

- Couvresseurs / charpentiers : amiante,
- Plombiers / chauffagistes : amiante,
- Plaquistes / peintres : TMS,
- Coiffeurs : risque chimique et TMS,
- Milieu associatif : RPS.

## Structurer un réseau d'acteurs relais en appui aux entreprises

### Référent santé sécurité

En s'appuyant sur le constat que les démarches de prévention sont plus efficaces quand elles sont relayées par le personnel de l'entreprise, les Services de santé, l'OPPBT et la CARSAT Centre-Val de Loire ont souhaité impulser la mise en place de référents santé sécurité au sein des TPE et créer des réseaux de référents afin notamment d'assurer leur montée en compétences par la formation. Cette initiative portée par le service de santé au travail d'Indre-et-Loire (APST37) a permis grâce à des rencontres-employeurs d'impulser, depuis le début du plan, la désignation de 150 référents dans le département. Ces derniers ont pu participer à plus d'une dizaine de rencontres thématiques (RPS, risques routier, agir face à un accident de travail,...) dans le cadre de l'accompagnement des réseaux. Une capitalisation des ressources disponibles pour animer ces réseaux a été réalisée pour permettre aux autres départements de déployer cette démarche.

### Commissions paritaires interprofessionnelles

Par ailleurs, dans le cadre du PRST, la Direccte a proposé un accompagnement en matière de santé au travail des Commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI/CPRIA). Ces commissions ont été créées pour **représenter les salariés** notamment des très petites entreprises (TPE) et œuvrer en faveur de l'amélioration des conditions de travail. La CPRI de l'Artisanat a élaboré dans ce cadre **un livret d'accueil des salariés** intégrant un volet Santé Sécurité.



## Développer une culture de prévention et améliorer les conditions de travail dans les TPE



### Intégrer la santé sécurité au travail dans les formations initiales

#### Formations d'enseignement supérieur

L'objectif de cette action est de transférer des savoirs en prévention des risques professionnels vers les futurs managers par l'élaboration de référentiels. La démarche engagée par la Carsat et l'ARACT vise, étape par étape, à élaborer les référentiels et former les formateurs afin que les intervenants des établissements puissent dispenser eux-mêmes ces formations. Pour ce faire 650 étudiants ont été formés 3 référentiels ont été élaborés.

#### Apprentissage/stage

Des services de santé au travail ont mis en place en collaboration avec des CFA, des modules de sensibilisation des apprentis/élèves adaptés à leur futur métier. Pour cela, les équipes des services de santé interviennent directement auprès des apprentis mais aussi lorsque cela est possible auprès des maîtres d'apprentissage/stage. En région, 5 départements sont couverts par ce dispositif et parmi eux 2 départements ont signé des chartes avec des établissements pour formaliser le partenariat. Au total, depuis le début du plan, plus de 2 000 jeunes ont pu bénéficier de ces sensibilisations. Ces actions pourraient être déployées plus largement à l'ensemble des départements et être complétées d'actions en milieu de travail.

### Des perspectives :

- Poursuivre l'alimentation du portail MaressourceRH et s'appuyer sur les acteurs relais pour promouvoir l'offre de service régionale des préventeurs.
- Renouveler la sollicitation des branches professionnelles pour identifier celles qui souhaiteraient coopérer pour promouvoir la culture de prévention au sein des TPE.
- Déployer sur la région le réseau de référents santé au travail, les travaux engagés auprès des établissements d'enseignement.

## ZOOM SUR UNE ACTION...

**Hervé Lonchamp,**  
responsable technique du centre  
chorégraphique national de Tours (CCNT)

#### Comment avez-vous été amené à participer à cette action ?

*Lors de ma visite de contrôle à la Médecine du travail, l'ASPT 37, j'ai repéré des documents sur la santé et la sécurité qui me paraissaient intéressants à afficher au CCNT. La personne qui me les a remis m'a alors convié à l'une des premières réunions*

**« Ces rencontres nous permettent de partager nos expériences**

*destinées aux référents en santé-sécurité au travail d'Indre-et-Loire. Nous étions une vingtaine, tous de*

*secteurs différents et sensibilisés à ces enjeux, mais à des degrés variables. Ces réunions très pédagogiques, suspendues depuis un an à cause de la pandémie, avaient justement pour objectif de développer nos connaissances et nos moyens en nous fournissant des informations, en nous indiquant des ressources, en nous orientant vers les organismes susceptibles de nous aider et en faisant intervenir des experts, toujours de grande qualité.*

#### Ces réunions ont-elles permis de créer un réseau des référents en santé-sécurité ?

*Elles nous ont permis de nous rencontrer et de partager nos expériences. C'est très important car on se sent souvent isolé dans cette fonction très spécifique au sein de l'entreprise et propre à chaque secteur d'activité, avec des missions, comme la tenue du document unique, pas toujours formalisées. Grâce à ces réunions, on se rend compte qu'on n'est pas seul à être seul ! Toutefois, l'animation du réseau gagnerait à être plus transversale. Disposer notamment d'un annuaire des référents en santé-sécurité sur le département nous permettrait d'échanger entre nous, de diffuser de l'information, de solliciter des conseils et des retours d'expérience...*

#### Avez-vous trouvé des réponses concrètes à des problématiques que vous aviez identifiées ?

*L'ASPT 37 a organisé un forum réunissant des fournisseurs de matériel, des ergonomes, des psychologues du travail... Pouvoir rencontrer tous ces professionnels en un seul et même lieu était non seulement pratique et intéressant mais aussi utile. C'est là, notamment, que j'ai trouvé un porte-documents ergonomique pour nos collaborateurs dans les bureaux. Le CCNT se compose en effet de deux espaces : le plateau, où évoluent les techniciens et les danseurs et où les risques sont globalement bien identifiés, et l'administration, où d'autres risques existent, notamment les TMS, qui ne doivent pas être négligés.*

#### La communication auprès du réseau vous semble-t-elle suffisante ?

*Nous recevons de temps à autre des mails de l'ASPT 37 sur des sujets d'actualité, comme récemment sur la nécessité de compléter le document unique avec le risque sanitaire lié au Covid. Je les trouve très pertinents car ils entretiennent le contact et surtout nous maintiennent en alerte sur la santé-sécurité au travail, qui n'est pas notre seule mission ! Ils nous invitent également à nous faire accompagner. Or je pense qu'il ne faut pas hésiter à le faire car cela éclaire et redynamise notre questionnement.*